

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur : **Centre Hospitalier de Béziers**
2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation* :

**Etude Géotechnique et reconnaissance structurale
pour la restructuration et l'extension de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
(IFSI) du Centre Hospitalier de Béziers**

N° de la consultation* : **2019/06**

Date de mise en ligne : **12 mars 2019**

* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier :

M : Bruno Oble
☎ 04 67 35 79 92 (tech) - ✉ bruno.oble@ch-beziers.fr
Mme Nathalie Alibert
☎ 04 67 35 76 51 (adm) - ✉ nathalie.alibert@ch-beziers.fr
Renseignements techniques : AEC Ingenierie – M.Gorget.
p.georget@aec-ingenierie.fr – Tel. 05 56 33 95 00

Cahier des charges :

CCP + 1 annexe (Programme étude géotechnique) joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres :

- Devis détaillé
- Dates & délais d'intervention
- Dates de remise des rapports

Critères de choix :

- Prix : 60 %
- Valeur technique: 40 %

Date limite de remise des offres

22/03/2019 à 14h00

Adresse d'envoi des propositions

Par e-mail à bruno.oble@ch-beziers.fr



Centre Hospitalier de Béziers

**MISSION D'ETUDES GEOTECHNIQUES et DE
RECONNAISSANCE STRUCTURELLE**

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'IFSI

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(C.C.P.)**

Ce document comporte 7 pages + 1 annexe

Maître d'Ouvrage :
Centre Hospitalier de Béziers
2, rue V. Haüy – BP 740
34525 BEZIERS Cedex

Maître d'oeuvre:
TLR ARCHITECTURE
13 rue Roger Mirassou
33 800 BORDEAUX

Sommaire

Objet du marché - Conditions générales d'intervention	4
Objet du présent CCP & Pièces constitutives du marché	4
Présentation de l'opération	4
Nature de la prestation	4
Cadre général de la mission.....	4
Les textes de référence.....	5
Sécurité, environnement	5
Exécution de la mission	5
Remise des documents	6
Pièces annexes	6
Délais d'exécution - Pénalités de retard.....	6

Objet du marché - Conditions générales d'intervention

Objet du présent CCP & Pièces constitutives du marché

Le présent CCP a pour objet de définir la mission d'études géotechniques et de reconnaissance structurelle pour la phase de conception, relative à l'opération de **restructuration et l'extension de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier de Béziers**

Pièces constitutives du marché :

- *Le présent CCP et ses annexes (notamment Programme d'étude géotechnique et de reconnaissance structurelle)*
- *Le devis détaillé du titulaire pour la seule partie fixant le montant des prix unitaires*
- *Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009*

Présentation de l'opération

Du fait de l'augmentation des effectifs constatée depuis l'ouverture, les locaux actuels de l'IFSI ne permettent plus d'accueillir l'ensemble des étudiants dans de bonnes conditions. Ainsi des bâtiments modulaires ont dû être implantés sur la parcelle afin de désengorger les bâtiments originels. Le recours à la location de locaux extérieurs est également nécessaire pour la bonne organisation des épreuves de concours. En outre, la conception de ces bâtiments ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Enfin les performances énergétiques de cet établissement sont très mauvaises voire médiocres, générant de l'inconfort été comme hiver et d'importantes consommations d'énergie.

Les objectifs de cette opération sont donc :

- D'augmenter la surface bâtie afin de répondre à l'augmentation des effectifs évoquée ci-dessus d'une part et d'anticiper cette évolution pour les années à venir d'autre part. Le(les) nouveau(x) bâtiment(s) devra(ont) notamment permettre de démolir les anciens bâtiments modulaires et de minimiser le recours à la location de structures extérieures pour absorber les pics d'effectif,
- De mettre en conformité la totalité de l'établissement au regard des obligations réglementaires en matière d'accessibilité des établissements recevant du public.
- De moderniser l'outil de travail et de l'adapter à l'évolution des programmes pédagogiques,
- Et enfin d'augmenter significativement les performances énergétiques des bâtiments existants (construits dans les années 60).

Les bâtiments actuels représentent environ 2000m² de Surface Utile (dont 300m² de bâtiments modulaires)

Au terme des opérations d'extension, restructuration et démolition la surface utile de l'établissement est projetée à environ 2250m²

Nature de la prestation

Cadre général de la mission

Le présent marché s'intègre dans les études de projet et de l'opération ; il concerne la réalisation de sondages de sol et d'études complémentaires géotechniques afin de cerner au mieux les possibilités et les contraintes liées à l'implantation ainsi que de conception générale du futur projet.

Il s'agit également, en l'absence de plans de structure des existants, de réaliser une reconnaissance structurelle des planchers permettant d'en définir les caractéristiques.

La présente mission géotechnique est constituée de la mission G2 (AVP et PRO) telle que définie dans la norme NF P94-500 du 30 novembre 2013 et des éventuels travaux annexes nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Les textes de référence

Pour exécuter sa mission, le géotechnicien se conformera aux règles et normes en vigueur, au mois *correspondant à la notification* du marché et notamment :

- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
- Le C.C.T.G. et en particulier :
 - NF P94 – 500 Missions d'ingénierie géotechniques – classification et spécifications
 - XP P94 – 010 Sols : reconnaissance et essais – Glossaire géotechnique – Définitions et symboles ;
 - XP P94 – 11 Sols : reconnaissance et essais – description – identification – dénomination des sols – terminologie – éléments de classification - et les documents qui y sont référencés ;
 - XP P94 – 202 Sols : reconnaissance et essais – Prélèvements des sols et les roches – Méthodologie et procédures.
 - Les DTU suivants :

- DTU 11.1 (DTU P94-201/MEM) (décembre 1968) : Sondage des sols de fondation - Mémento (DTU retiré) (Indice de classement : P94-201)
- DTU 13.11 (DTU P11-211/CCS) (mars 1988) : Fondations superficielles - Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-211)
- Règles DTU 13.12 (DTU P11-711) (mars 1988) : Règles pour le calcul des fondations superficielles + Erratum (novembre 1988)
- DTU 11.1 (DTU P94-201/CCH) (décembre 1968) : Sondage des sols de fondation - Cahier des charges (DTU retiré) (Indice de classement : P94-201)
- DTU 11.1 (DTU P94-201/CCS) (décembre 1968) : Sondage des sols de fondation - Cahier des clauses spéciales (DTU retiré) (Indice de classement : P94-201)
- DTU 13.2 (P11-212-1) (septembre 1992) : Travaux de fondations profondes pour le bâtiment - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P11-212-1)
- DTU 13.2 (NF P11-212-2) (novembre 1994) : Travaux de fondations profondes pour le bâtiment - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-212-2)
- DTU 13.11 (DTU P11-211/CCT) (mars 1988) : Fondations superficielles - Cahier des clauses techniques + Modificatif 1 (juin 1997) (Indice de classement : P11-211)

Sécurité, environnement

Le titulaire veillera au respect des règles de sécurité du chantier et du travail. Il apportera une attention particulière aux procédures de protection du personnel travaillant à proximité d'équipements et d'outils lourds.

Les nuisances et/ou les dommages sur l'environnement devront être réduits au maximum et notamment :

- Le bruit ;
- La vibration du sol ;
- La pollution du sol, des eaux de surface ou souterraines, de l'air.

Le titulaire veillera à la préservation de l'intégrité de la végétation et des cultures (arbres, buissons, souches, fleurs...) de tout dommage susceptible d'être causés par ses personnels et par la manipulation des matériels.

Exécution de la mission

La mission sera exécutée conformément au marché.

Toute intervention qui n'aurait pas été expressément validée par le maître d'ouvrage ne pourra donner lieu à paiement.

Nota : le géotechnicien devra tenir le maître d'ouvrage informé de tous les aléas éventuellement rencontrés.

Site d'intervention

La campagne est à mener sur le Site de l'IFSI situé 23, Bd Kennedy – 34500 BEZIERS.
Les implantations détaillées sont précisées dans le Programme d'étude géotechnique joint en annexe du présent CCP.

D.I.C.T.

Préalablement à son intervention, le titulaire s'assurera de l'établissement et de la diffusion de la Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT). Il assistera le maître d'ouvrage le cas échéant.

L'attention du titulaire est attirée sur la probabilité de réseaux « privés » sur le site qui ne pourront être répertoriés dans le cadre de la DICT. Le titulaire s'assurera en étroite concertation avec le représentant du maître de l'ouvrage de la conformité de sa démarche avec les réseaux connus en place.

Intervention sur site

Pour l'exécution de sa mission, le géotechnicien devra adapter au mieux les méthodes et le type de matériel à utiliser, à la situation du lieu des investigations.

Le titulaire, préalablement à toute intervention, prendra connaissance auprès du représentant du maître de l'ouvrage des conditions particulières à respecter et établira avec ce dernier un plan de prévention au sens articles R4512-2 à 12 du code du travail (inspection commune préalable et plan de prévention).
Nota important : La campagne de sondage étant à réaliser au droit du parvis d'accès général au CHB. La méthodologie du géotechnicien doit intégrer la continuité des flux VLs et piétons pendant toute la durée de sa campagne. Elle doit également intégrer toutes les sujétions de clôture et de mise en sécurité des zones de sondage. L'ensemble de ces dispositions sont réputées comprises dans l'offre du titulaire du présent marché

Périmètre d'intervention & consistance de la mission

Voir Programme d'étude géotechnique joint en annexe du présent CCP.

Remise des documents

A la fin des investigations géotechniques, un rapport d'étude conforme à la norme NF P 94-500 sera rédigé. Le rapport et ses éventuelles annexes seront remis au maître d'ouvrage en 1 exemplaire papier et un exemplaire informatique sur support type CD ROM ou clé USB ou plateforme d'échange.

Pièces annexes

- Programme études géotechniques TLR – 25/02/19
- Relevé Topographique du site (Géométris)

Délai d'exécution – Pénalités de retard

DELAI D'EXECUTION

*A compter de la date précisée par l'ordre de service prescrivant le début d'intervention : **Délai à proposer dans l'offre** pour l'achèvement complet de la mission compris DICT, sondages, analyses et rapport.*

PENALITES DE RETARD

Des pénalités de retard pourront être appliquées dès le premier jour de retard constaté au regard des délais fixés ci-dessus. Montant de la pénalité journalière : 50,00€HT par jour de retard calendaire.

Lu et approuvé, le
Le géotechnicien
